

diplomatie des États non nucléaires en matière de limitation des armements, ces pays constituant des parties fort intéressées mais rarement bien accueillies dans le dialogue bilatéral soviéto-américain.² Il importe tout d'abord de bien faire la distinction entre les trois « grandes » puissances nucléaires, mises à part les superpuissances, et les puissances non nucléaires. Les grandes puissances nucléaires, soit l'Angleterre, la France et la Chine, ont déjà fait l'objet d'études sérieuses et approfondies à cause de leurs capacités militaires uniques et parce que, logiquement, elles devront tôt ou tard intervenir de plus près dans le débat sur la limitation des armements nucléaires.³ Ces pays ont un certain pouvoir, du fait que leur consentement est nécessaire tandis que les États non nucléaires assument un rôle principalement consultatif.

La présente étude a pour cadre la Conférence du désarmement à Genève (CD). Succédant à la Conférence du Comité du désarmement (CCD), qui a existé de 1969 à 1978 et qui avait elle-même succédé à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (ENDC) (1962-1968), la CD a été établie en 1978 à l'issue de la Première Session extraordinaire des Nations-Unies sur le désarmement (UNSSOD I). La CD est la seule tribune multilatérale officielle de négociations sur la limitation des armements qui comprenne, outre les cinq puissances nucléaires, des États non nucléaires importants appartenant au groupe des pays neutres et des pays non alignés du tiers-monde, ainsi que les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.** On peut donc dire qu'elle représente les différents points de

² Voir Nazur Kamal, *Arms Control and Disarmament Negotiations in the United Nations*, thèse de doctorat non publiée, Australian National University, 1986; Stephen B. Pullinger, *The Conference on Disarmament: Reasons for Failure*, thèse de maîtrise non publiée, Université de Bradford, 1986.

³ Voir, par exemple, John Baylis et coll., *Contemporary Strategy II: The Nuclear Powers*, Holmes and Meier, New York, 1987.

** La Commission du désarmement des Nations-Unies est un organe plus multilatéral que la CD. À proprement parler, toutefois, la Commission du désarmement est un organisme délibérant plutôt que négociateur. D'autres tribunes multilatérales de négociations sur la limitation des armements existent; citons la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), lorsqu'elle a amorcé des discussions sur les mesures propres à accroître la confiance et les pourparleurs sur les forces classiques en Europe (FCE). La CSCE comprend le Canada, les États-Unis, les pays européens neutres et les membres européens des deux alliances.